

**PROGRAMME DE FORMATION
CONTINUE TAXI
14 HEURES / 2 JOURS**

CFCT92IDF SASU
Siret 845 406 891
Agrément N°19002
Numéro de déclaration d'activité :
11922276492

LA FORMATION CONTINUE TAXI

Objectif de la formation

- La formation continue est rendue obligatoire par l'article R. 3120-8-2 du code des transports afin de mettre à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.
- Le conducteur de taxi se trouve dans l'obligation de suivre cette formation avant l'expiration du délai de 5 années, à compter de la date de délivrance de la carte professionnelle. Ensuite, il est tenu de suivre, cette formation, tous les 5 ans.
- Le rappel des notions essentielles sera suivie d'une actualisation des connaissances
- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de définir les principales évolutions de la réglementation nationale et locale, la tarification, et les évolutions de la profession de taxi

Public concerné

- Titulaires de la carte professionnelle de conducteur de taxi depuis 5 ans au moins

Situation particulière

- Si vous êtes dans une situation particulière nécessitant un accompagnement spécifique, n'hésitez pas à nous en faire part. Pour toute situation de handicap, nous pourrions envisager la faisabilité ensemble. Notre centre de formation est accessible aux personnes handicapées

Pré-requis

Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi

Modalités & délai d'accès

Vous pouvez effectuer une demande d'inscription à une formation CFCT92IDF via :

- le site www.cfct92idf.fr.
- par téléphone : 06 66 09 32 93, du lundi au vendredi de 9h00 à 17H ;
- au centre de formation au 1 place Stalingrad 92150 SURESNES
- par mail à : cfct92idf@gmail.com

Aucune confirmation ni acompte ne sont nécessaires pour valider vos inscriptions. Le référent formation vous recontactera afin de programmer une date d'entretien.

Documents à fournir : dernière attestation de formation continue, carte professionnelle, carte de la chambre des métiers pour les artisans.

Inscription préalable au plus tard 48h avant la date de la formation

La présence physique à la formation est obligatoire.

LA FORMATION CONTINUE TAXI

Durée et lieu de la formation

- 14 heures soit 2 journées de 9h à 17h - (décret du 11 aout 2017)
- 1 place Stalingrad – Suresnes

Moyens pédagogiques et techniques

- Cours en version papier et/ou numérique
- Fiche synthétique des cours.
- Projection de Vidéos
- Travail individuel et collectif
- Salles de cours équipées (rétroprojecteur, tableau blanc, wifi).
- Méthode affirmative (exercices, et travaux pratiques), interrogative (inductive, déductive) et démonstrative

Modalités d'évaluations

Cas pratique, mise en situation, Test de fin de formation

Prise en charge financière

Le centre de formation vous accompagne dans le cadre de vos démarches afin d'obtenir la prise en charge financière de votre formation :

- pour les artisans, la demande sera à effectuer auprès de FAFCEA - 14 rue Chapon - CS 81234 - 75 139 PARIS CEDEX 03 - Tél : 01 53 01 05 22
- pour les salariés : La demande de prise en charge est effectuée par l'employeur auprès de l'organisme collecteur

Tarifs :

250 € net
non assujéti à la TVA

Qualification des Intervenants :

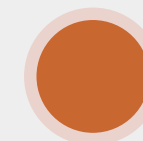
- Titulaire du Certificat de Capacité Professionnelle des Conducteurs de Taxi.
- Organisation professionnelle
- Professionnel du domaine assurantiel, financier (gestion et comptabilité), langues étrangères
- Titulaire de la certification SST – Sauvetage, secourisme du travail

Fin de la formation

- Remise d'une attestation de suivi de stage valable 5 ans. Cette attestation est obligatoire pour les conducteurs de taxi en service (arrêté du 11 aout 2017)
- Test de connaissances



Test de connaissances



Remise d'une attestation de suivi

Réglementation

PROGRAMME DE LA FORMATION CONTINUE – JOUR 1 – 7 HEURES

 3,5 H

Identifier et mettre à jour les connaissances relatives au droit du transport public particulier de personnes : Taxi, VTC, Véhicule motorisé à deux ou trois roues

Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux autorités administratives et juridictions professionnelles compétentes dans le cadre du T3P et notamment :

- L'Observatoire national, la commission locale et le comité national
- Le Tribunal de commerce, le conseil des Prud'hommes
- Les organisations professionnelles

Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux obligations du conducteur en matière d'assurance

- Les obligations du T3P en matière d'assurance
- La responsabilité civile professionnelle
- Les droits et obligations en cas de sinistre

Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise du T3P
Les BOERS, la police, la douane, la gendarmerie

Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux sanctions encourues en cas d'infraction à la réglementation
Les sanctions administratives et les sanctions pénales

Identifier et mettre à jour les dispositions relatives aux Plateformes de mise en relation : La relation avec le conducteur, les droits des chauffeurs, Obligation des plateformes de mise en relation

Fin du module : Cas pratique

Réglementation spécifique TAXI

Identifier et mettre à jour les connaissances relatives à la réglementation spécifique à l'activité taxi,

- Identifier et comprendre l'articulation entre les réglementations nationales et locales
- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives aux régimes des autorisations de stationnement
- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives à la facturation d'une course de taxi
- Identifier les activités complémentaires ouvertes aux taxis : Transport collectifs, etc...

Identifier et mettre à jour les connaissances relatives au conventionnement CPAM à Paris et dans les Hauts-de-Seine

- Les différents cas et conditions de prise en charge ;
- L'essentiel sur la CMU, l'AME et l'ACS.
- Débat sur un sujet d'actualité

Identifier et mettre à jour les règles applicables aux personnes à mobilité réduite

- Définition et causes de déficiences motrices ;
- Sensibilisation à l'accueil et l'accompagnement des personnes à mobilité réduite
- Les règles essentielles à respecter.

Fin du module : Débat sur un thème d'actualité



Sécurité routière

Identifier et mettre à jour les connaissances relatives à la sécurité routière :

- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives au code de la route : règles, sanctions aux infractions
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Appliquer les principes de l'éco-conduite
- Mettre à jour les connaissances relatives aux obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Rédiger un constat amiable
- Prendre en charge des passagers et leurs bagages

Fin du module : Cas pratique

Module au choix

Anglais (niveau A2) - S'exprimer dans une langue étrangère

- Comprendre des phrases isolées et des expressions en relation avec des domaines en lien avec le transport de personnes
- Communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets en lien avec le transport de personnes
- Décrire avec des moyens simples son environnement immédiat

Gestion

- Identifier et mettre à jour les connaissances relatives à la gestion et comptabilité
- Identifier et mettre à jour les différentes formes juridiques d'exploitation
- Identifier et mettre à jour les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Identifier et mettre à jour les différentes formalités déclaratives.
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Définir les différents régimes sociaux et comprendre les principes de cotisations et prestations

Développement commercial

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing : analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)
- Valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC
- Fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres
- Mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques
- Développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

Prévention et Secours civiques

- Prévenir les accidents de la vie courante
- Protéger, alerter les populations ;
- Réagir à l'obstruction des voies aériennes par un corps étranger,
- Hémorragies externes ,Plaies ;Brûlures ,Traumatismes
- Perte de connaissance et malaise et Arrêt cardiaque.

Fin du module : Cas pratique

Fin de la formation :
Contrôle des connaissances acquises - Quiz

A photograph of a DJ booth in a club. A woman with headphones around her neck is smiling and looking at a man who is focused on the turntable. They are surrounded by various DJ equipment like mixers and turntables. The background shows a stone wall and some lighting fixtures.

Nous Contacter



Notre site
[CFCT 92 IDF](#)



E-mail
cfct92idf@gmail.com



Téléphone
06 66 09 32 93